



Risque avec les douanes pour non paiements de dettes

Par **Zack_best**, le **07/07/2016** à **22:41**

Bonjour,
J'ai été étudiant étranger en France et j'ai contracté des dettes de 3500 euros (découvert + prêt personnel) de deux banque (Crédit Lyonnais et BNP), puis j'ai immigré au Canada depuis 6 ans en laissant cette dette derrière moi.
Je compte revenir en France autant que touriste de passage pour 2 semaines seulement, et je souhaite savoir si j'aurais des problèmes avec les douanes françaises une fois sur place?
Merci de m'éclaircir.

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **00:09**

Bonsoir,
C'est peu probable, mais on sent que ce sujet vous tracasse. Pourquoi ne pas profiter de votre venue pour trouver une solution avec vos créanciers?

Par **chaber**, le **08/07/2016** à **07:22**

Bonjour
Comme le dit Pragma peu probablern
[citation] Pourquoi ne pas profiter de votre venue pour trouver une solution avec vos créanciers?[/citation]
Sans titre exécutoire la dette est forclosée mais pas prescrite.
Reprendre contact relance le dossier et permet au créancier de demander un titre exécutoire